



Comité Français d'Accréditation
52, rue Jacques Hillairet 75012 Paris
SIRET : 397 897 487 00031
Téléphone : +33 (0)1.44.68.82.20
Site internet : www.cofrac.fr

Attestation d'accréditation
Accreditation certificate

N° 3-1450
Rev. 46

Bénéficiaire / Beneficiary: NORMATECH

Identifiant légal / Legal identifier: N° 502247604

Adresse / Address: 43 ROUTE DE GENEVE, 69140, RILLIEUX-LA-PAPE, FRANCE

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que l'organisme satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/IEC 17020:2012** et aux règles d'application du Cofrac pour son activité Inspection en tant qu'organisme de type C, pour les activités et sites précisées dans l'annexe technique ci-après, à l'exclusion des activités réalisées dans les pays listés dans le document GEN INF 16, dont la version en vigueur est disponible sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr). / *The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that the body fulfils the requirements of the standard **NF EN ISO/IEC 17020:2012** and Cofrac's application rules for its activity of Inspection as an inspection body of type C, for the activities and locations described in the following technical annex, excluding activities performed in the countries listed in the document GEN INF 16, the current version of which is available on Cofrac's website (www.cofrac.fr).*

Le Cofrac est signataire de l'accord de reconnaissance multilatéral de l'European co-operation for Accreditation (EA) pour les activités objets de la présente attestation. / *Cofrac is signatory of the European Co-operation for Accreditation (EA) multilateral agreement for the activities covered by this certificate.*

Cette version de l'attestation remplace toute version précédemment émise / *This version of the certificate supersedes all previously issued versions.*
Seul le texte en français engage la responsabilité du Cofrac / *Cofrac's liability applies only on the French text.*

Date de prise d'effet / Valid from: **31/07/2026**

Date de fin de validité / Valid until: **31/07/2027**

Approuvé par / Approved by:

DocuSigned by:

Hélène GBLERGE

B1953E8155854C3...

L'accréditation peut être retirée, suspendue ou sa portée modifiée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr). / *The accreditation can be withdrawn, suspended or its scope modified at any time. For a proper use the scope of accreditation and its validity should be checked on Cofrac's website (www.cofrac.fr).*

Annexe technique / *Technical annex*

METROLOGIE LEGALE / *LEGAL METROLOGY*

Sites intervenant dans le cadre de l'accréditation de l'organisme / *Locations included in the organisation's accreditation:*

Désignation	Adresse complète
AJ - CHAPEL AUTOMOBILES	7 ET 9 RUE DU PONT DE GIGNAC, 34725, SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS, FRANCE
AL - FREINAGE EQUIPEMENTS MARSEILLE -LES PENNES MIRABEAU	15 AVENUE DE LAMARTINE, ZAC DE L'AGAVON, 13170, LES PENNES MIRABEAU, FRANCE
AM - TECHNIC TRUCKS 81	2BIS RUE DE BOUSCADIE, ZONE INDUSTRIELLE LA MOLIERE, 81200, MAZAMET, FRANCE
AN - CTPL	ZONE INDUSTRIELLE, 48200, SAINT-CHELY-D'APCHER, FRANCE
AS - C&S	ZI. DIJON NORD, 21490, RUFFEY-LES-ECHIREY, FRANCE
AU - MATEQUIP	ZONE ARTISANAL OU ZONE D'ACTIVITE DU PASQUIER, 71800, VARENNES-SOUS-DUN, FRANCE
AW - TSE	ROUTE NATIONALE 568, QUARTIER SAINT-JEAN, 13500, MARTIGUES, FRANCE
AX - GARAGE GROTTOLO	LIEUDIT PIANO, 20135, CONCA, FRANCE
BB - LANDES CHRONO MAINTENANCE	342 CHEMIN DE MELET, 40700, HAGETMAU, FRANCE
BE - GARAGE LJPL	33 RUE DU 30 JUILLET 1944, 50660, LINGREVILLE, FRANCE
BF - STANDARD TACHY	RUE EUGENE BIMANE , DOTHEMARE DERRIERE LA STATION TOTAL, 97139, LES ABYMES, FRANCE
BH - SOCIETE BELLEGARDIENNE DE CONTROLE	49 AVENUE SAINT-EXUPERY, 01200, VALSERHÔNE, FRANCE
BI - SOCIETE BELLEGARDIENNE DE CONTROLE	RUE DES NARCISSSES, 01460, PORT, FRANCE
BP - AUTO ELECTRO DIESEL	ZA DU LARIVOT, 4 LOT D'ALMAZIR, 97351, MATOURY , FRANCE

BU - SAS DUCASSE	LD LES BARTHES, 47250, SAMAZAN, FRANCE
BV - ETS BOUTEVILLE	RUE SUFFREN, 33300, BORDEAUX, FRANCE
BW - ETS BOUTEVILLE	4 AVENUE MARCEL DASSAULT, 33700, MERIGNAC, FRANCE
BX - ETS BOUTEVILLE	3 QUAI ALFRED DE VIAL, 33530, BASSENS, FRANCE
CA - SOCIETE BELLEGARDIENNE DE CONTROLE - SBC	27 RTE DU CHEF LIEU, 74350, ALLONZIER-LA-CAILLE, FRANCE
CB - CENTRE AGREE OCEAN INDIEN	ZAE PANIANDY, 12 RUE FRUIT A PAIN, 97412, BRAS-PANON, FRANCE
CD - LANDES CHRONO MAINTENANCE	39 IMP JEAN FRANCOIS COMPEYROT, 40280, SAINT-PIERRE-DU-MONT, FRANCE
CG - ETABLISSEMENTS BOUTEVILLE	PARC TERTIAIRE, FENELON, 33370, TRESSES, FRANCE
CN - LAMBERTH SATEC SOCIETE NOUVELLE -SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	14 ROUTE D'AUXERRE, 10120, SAINT-ANDRE-LES VERGERS, FRANCE
CO - LAMBERTH SATEC SOCIETE NOUVELLE - BETTANCOURT-LA-FERREE	ROUTE DE BAR-LE-DUC, 52100, BETTANCOURT-LA-FERREE, FRANCE
CP - LAMBERTH SATEC SOCIETE NOUVELLE - CHAUMONT	15 ROUTE DE NEUILLY, 52000, CHAUMONT, FRANCE
CQ-FRANCE ETUDES & SOLUTIONS	ZONE PORTUAIRE COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE , AVENUE DU RHONE, 69360, SEREZIN DU RHONE, FRANCE
CT - SOGAMI	11 RTE DE LA GRANGE, 44140, GENESTON, FRANCE
CV-LESNIER & BERNARD	9 RUE DES FRERES LUMIERES, 10 RUE LAVOISIER, 22440, TREMUSON, FRANCE
CW-PETROGEST	RUE DU GENDARME MARTIN, 42150, LA RICAMARIE, FRANCE

CX - SOLYMEPE	LE PARC DES BORDS DU RHÔNE, 2 BD LUCIEN SAMPAIX, 69190, SAINT-FONS, FRANCE
CY-DELBOS	ZI BOULAZAC, AV MARCEL PAUL, 24750, BOULAZAC ISLE MANOIRE, FRANCE
DA-DIP	360 CHEMIN DE CARBOUNEL, 82440, REALVILLE, France
DC-S.E SIRECH HOSTIER	ZONE INDUSTRIELLE, 33360, LATRESNE, FRANCE
DG - PETROLEUM TECHNICS CIE	RUE DE L'INDUSTRIE, ZI JARRY BP 2109, 97193, JARRY, FRANCE
DG - PETROLEUM TECHNICS CIE - Mise à disposition locaux	Chez SARL TRANSHYDRO, Vulcin, 97231, LE LAMENTIN, FRANCE
DH - BERTHIER TRUCKS SERVICES- CHAMPAGNOLE	RUE RENEE CASSIN, 39300, CHAMPAGNOLE, FRANCE
DH - FRANCE ETUDES ET SOLUTIONS (LIBERCOURT)	Z.A DU PARK A STOCK, 62820, LIBERCOURT, FRANCE
DI - BERTHIER TRUCKS SERVICES - ANCIER	31 ROUTE DE VESOUL, 70100, ANCIER, FRANCE
DI - SOCIETE NOUVELLE ARTOIS TACHY SERVICES	240 ROUTE DU QUIERY, ZA DE L'AERODROME, 62490, VITRY-EN-ARTOIS, FRANCE
DI- SOCIETE NOUVELLE ARTOIS TACHY SERVICES	16B RUE DU MARECHAL FOCH, 62118, BIACHE-SAINT-VAAST, FRANCE
DJ- FRANCE ETUDES & SOLUTIONS -DAGNEUX	187 RUE DES CHARTINIERES, 01120, DAGNEUX, FRANCE
DK - FRANCE ETUDES & SOLUTIONS -COLOMIERS	19 AVENUE CLEMENT ADER, 31770, COLOMIERS, FRANCE
DL - FRANCE ETUDES & SOLUTIONS -SEVREY	71 RUE DE LA VERPILLERE, 71100, SEVREY, FRANCE
DM - FRANCE ETUDES & SOLUTIONS -ST PIERRE EN FAUCIGNY	365 AVENUE DES JOURDIES, 74800, ST PIERRE EN FAUCIGNY, FRANCE
DN - FRANCE ETUDES ET SOLUTIONS -BOULAZAC ISLE MANOIRE	ZAC DE LANDRY, 11 RUE GUSTAVE EIFFEL, 24750, BOULAZAC ISLE MANOIRE, FRANCE

DO - C&S (AUXERRE)	ZI PLAINE DES ISLES, 89000, AUXERRE, FRANCE
DP - C'TACHY	ZONE INDUSTRIELLE LES ESTROUBLANS, 21 AVENUE DE BRUXELLES, 13127, VITROLLES, FRANCE
DQ - HAAR FRANCE (Poitou)	12 RUE LA CAILLELE, 86190, VILLIERS, FRANCE
DR- HAAR FRANCE (La Rochelle)	35 AVENUE LOUIS LUMIERE, 17180, PERIGNY, FRANCE
DT- TSE - SAINT-MARTIN DE CRAU	10 RUE DENIS PAPIN, 13310, SAINT MARTIN DE CRAU, FRANCE
DV- FRANCE ETUDES ET SOLUTIONS -LESQUIN	282 RUE DE GAMAND, CRT1, 59810, LESQUIN, FRANCE
DX - France ETUDES & SOLUTIONS	14 Avenue des Grands Champs, Entrée Gauche, 95500, LE THILLAY, France
ISAP - GCSP	145 RUE DE LA MARBRERIE, 34740, VENDARGUES, FRANCE
NORMATECH	43 ROUTE DE GENEVE, 69140, RILLIEUX-LA-PAPE, FRANCE

AJ - CHAPEL AUTOMOBILES, 7 ET 9 RUE DU PONT DE GIGNAC, 34725, SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS, FRANCE

METROLOGIE LEGALE / Transport - Sécurité / Prestations d'organisme agréé pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.4.1a	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur tout type de véhicule sauf ceux à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne
18.4.1b	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur véhicule à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Transport - Sécurité / Prestations d'organisme agréé pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.4.1a	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur tout type de véhicule sauf ceux à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Transport - Sécurité / Prestations d'organisme agréé pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.4.1a	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur tout type de véhicule sauf ceux à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Transport - Sécurité / Prestations d'organisme agréé pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.4.1a	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur tout type de véhicule sauf ceux à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Transport - Sécurité / Prestations d'organisme agréé pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.4.1a	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur tout type de véhicule sauf ceux à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Transport - Sécurité / Prestations d'organisme agréé pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.4.1a	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur tout type de véhicule sauf ceux à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Transport - Sécurité / Prestations d'organisme agréé pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.4.1a	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur tout type de véhicule sauf ceux à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne

AX - GARAGE GROTTOLI, LIEUDIT PIANO, 20135, CONCA, FRANCE

METROLOGIE LEGALE / Transport - Sécurité / Prestations d'organisme agréé pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.4.1a	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur tout type de véhicule sauf ceux à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne
18.4.1b	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur véhicule à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Transport - Sécurité / Prestations d'organisme agréé pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.4.1a	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur tout type de véhicule sauf ceux à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Transport - Sécurité / Prestations d'organisme agréé pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.4.1a	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur tout type de véhicule sauf ceux à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Transport - Sécurité / Prestations d'organisme agréé pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.4.1a	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur tout type de véhicule sauf ceux à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne

METROLOGIE LEGALE / Transport - Sécurité / Prestations d'organisme agréé pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.4.1a	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur tout type de véhicule sauf ceux à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne
18.4.1b	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur véhicule à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Transport - Sécurité / Prestations d'organisme agréé pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.4.1a	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur tout type de véhicule sauf ceux à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne

BP - AUTO ELECTRO DIESEL, ZA DU LARIVOT, 4 LOT D'ALMAZIR, 97351, MATOURY , FRANCE

METROLOGIE LEGALE / Transport - Sécurité / Prestations d'organisme agréé pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.4.1a	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur tout type de véhicule sauf ceux à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne
18.4.1b	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur véhicule à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Transport - Sécurité / Prestations d'organisme agréé pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.4.1a	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur tout type de véhicule sauf ceux à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne

BV - ETS BOUTEVILLE, RUE SUFFREN, 33300, BORDEAUX, FRANCE

METROLOGIE LEGALE / Transport - Sécurité / Prestations d'organisme agréé pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.4.1a	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur tout type de véhicule sauf ceux à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne
18.4.1b	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur véhicule à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Transport - Sécurité / Prestations d'organisme agréé pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.4.1a	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur tout type de véhicule sauf ceux à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Transport - Sécurité / Prestations d'organisme agréé pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.4.1a	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur tout type de véhicule sauf ceux à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Transport - Sécurité / Prestations d'organisme agréé pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.4.1a	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur tout type de véhicule sauf ceux à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Transport - Sécurité / Prestations d'organisme agréé pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.4.1a	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur tout type de véhicule sauf ceux à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Transport - Sécurité / Prestations d'organisme agréé pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.4.1a	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur tout type de véhicule sauf ceux à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Transport - Sécurité / Prestations d'organisme agréé pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.4.1a	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur tout type de véhicule sauf ceux à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Transport - Sécurité / Prestations d'organisme agréé pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.4.1a	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur tout type de véhicule sauf ceux à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne

METROLOGIE LEGALE / Transport - Sécurité / Prestations d'organisme agréé pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.4.1b	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur véhicule à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Transport - Sécurité / Prestations d'organisme agréé pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.4.1a	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur tout type de véhicule sauf ceux à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne

METROLOGIE LEGALE / Transport - Sécurité / Prestations d'organisme agréé pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.4.1b	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur véhicule à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Transport - Sécurité / Prestations d'organisme agréé pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.4.1a	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur tout type de véhicule sauf ceux à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Transport - Sécurité / Prestations d'organisme agréé pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.4.1a	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur tout type de véhicule sauf ceux à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Liquides / Prestations d'organisme agréé pour la vérification périodique des ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau (EMLAE) #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.2.3c	Ensembles de mesurage sur camions (autres que pour GPL - 504 et autres gaz liquéfiés - 506 et autres que pour le ravitaillement des avions - 505), notamment ensembles de mesurage pour F.O.D. - code 503 <i>Débit inférieur ou égal à 50 m3/h</i>	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2020 relatif aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Liquides / Prestations d'organisme agréé pour la vérification périodique des ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau (EMLAE) #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.2.3a	Ensembles de mesurage routiers (autres que pour GPL - 502) et ensembles de mesurages similaires utilisés pour le ravitaillement des trains, petits avions ou petits bateaux - code 501 <i>Débit inférieur ou égal à 60 m3/h</i>	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2020 relatif aux ensembles de mesurage de liquides autrs que l'eau Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Liquides / Prestations d'organisme agréé pour la vérification périodique des ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau (EMLAE) #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.2.3c	Ensembles de mesurage sur camions (autres que pour GPL - 504 et autres gaz liquéfiés - 506 et autres que pour le ravitaillement des avions - 505), notamment ensembles de mesurage pour F.O.D. - code 503 <i>Débit inférieur ou égal à 50 m3/h</i>	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2020 relatif aux ensembles de mesurage de liquides autrs que l'eau Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Liquides / Prestations d'organisme agréé pour la vérification périodique des ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau (EMLAE) #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.2.3a	Ensembles de mesurage routiers (autres que pour GPL - 502) et ensembles de mesurages similaires utilisés pour le ravitaillement des trains, petits avions ou petits bateaux - code 501 Débit inférieur ou égal à 50 m³/h, hors EMR	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2020 relatif aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau Procédure interne
18.2.3g	Ensembles de mesurage industriels (dépôts pétroliers, centres de chargement de camions, ...) - code 507 Débit inférieur ou égal à 250 m³/h	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2020 relatif aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Liquides / Prestations d'organisme agréé pour la vérification périodique des ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau (EMLAE) #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.2.3a	Ensembles de mesurage routiers (autres que pour GPL - 502) et ensembles de mesurages similaires utilisés pour le ravitaillement des trains, petits avions ou petits bateaux - code 501 Débit inférieur ou égal à 60 m3/h	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2020 relatif aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau Procédure interne
18.2.3c	Ensembles de mesurage sur camions (autres que pour GPL - 504 et autres gaz liquéfiés - 506 et autres que pour le ravitaillement des avions - 505), notamment ensembles de mesurage pour F.O.D. - code 503 Débit inférieur ou égal à 50 m3/h	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2020 relatif aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Liquides / Prestations d'organisme agréé pour la vérification périodique des ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau (EMLAE) #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.2.3a	Ensembles de mesurage routiers (autres que pour GPL - 502) et ensembles de mesurages similaires utilisés pour le ravitaillement des trains, petits avions ou petits bateaux - code 501 Débit inférieur ou égal à 60 m3/h	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2020 relatif aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau Procédure interne
18.2.3c	Ensembles de mesurage sur camions (autres que pour GPL - 504 et autres gaz liquéfiés - 506 et autres que pour le ravitaillement des avions - 505), notamment ensembles de mesurage pour F.O.D. - code 503 Débit inférieur ou égal à 50 m3/h	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2020 relatif aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Liquides / Prestations d'organisme agréé pour la vérification primitive des récipients-mesure #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.2.9b	Vérification primitive des réservoirs destinés à une utilisation sur véhicule de transport routier ou ferroviaire <i>Avec sabre classique</i> <i>Avec sabre magnétique</i>	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2003 modifié relatif au contrôle des récipients-mesure Autres normes applicables selon la méthode de mesure mise en oeuvre Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Liquides / Prestations d'organisme agréé pour la vérification périodique des récipients-mesure #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.2.10b	Vérification périodique des réservoirs destinés à une utilisation sur véhicule de transport routier ou ferroviaire <i>Avec sabre classique</i> <i>Avec sabre magnétique</i>	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2003 modifié relatif au contrôle des récipients-mesure Autres normes applicables selon la méthode de mesure mise en oeuvre Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Liquides / Prestations d'organisme agréé pour la vérification périodique des ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau (EMLAE) #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.2.3a	Ensembles de mesurage routiers (autres que pour GPL - 502) et ensembles de mesurages similaires utilisés pour le ravitaillement des trains, petits avions ou petits bateaux - code 501 Débit inférieur ou égal à 60 m3/h	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2020 relatif aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau Procédure interne
18.2.3d	Ensembles de mesurage sur camions pour GPL - code 504 Débit inférieur ou égal à 50 m3/h	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2020 relatif aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau Procédure interne
18.2.3g	Ensembles de mesurage industriels (dépôts pétroliers, centres de chargement de camions, ...) - code 507 Débit inférieur ou égal à 250 m3/h	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2020 relatif aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau Procédure interne
18.2.3h	Ensembles de mesurage sur oléoduc et pour le chargement ou le déchargement des navires (y compris GPL) - code 508 Débit inférieur ou égal à 250 m3/h	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2020 relatif aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau Procédure interne

METROLOGIE LEGALE / Liquides / Prestations d'organisme agréé pour la vérification périodique des jaugeurs

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.2.8a	Vérification périodique des jaugeurs sur récipient mesure à pression atmosphérique	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 24 mars 2009 relatif aux jaugeurs Procédure interne

METROLOGIE LEGALE / Liquides / Prestations d'organisme agréé pour la vérification primitive des récipients-mesure

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.2.9a	Vérification primitive des Réservoirs à Dispositif Externe de Repérage des Niveaux (RDERN)	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2003 modifié relatif au contrôle des récipients-mesure Autres normes applicables selon la méthode de mesure mise en oeuvre Procédure interne
18.2.9b	Vérification primitive des réservoirs destinés à une utilisation sur véhicule de transport routier ou ferroviaire <i>Avec sabre classique</i> <i>Avec sabre magnétique</i>	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2003 modifié relatif au contrôle des récipients-mesure Autres normes applicables selon la méthode de mesure mise en oeuvre Procédure interne

METROLOGIE LEGALE / Liquides / Prestations d'organisme agréé pour la vérification périodique des récipients-mesure

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.2.10a	Vérification périodique des Réservoirs à Dispositif Externe de Repérage des Niveaux (RDERN)	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2003 modifié relatif au contrôle des récipients-mesure Autres normes applicables selon la méthode de mesure mise en oeuvre Procédure interne
18.2.10b	Vérification périodique des réservoirs destinés à une utilisation sur véhicule de transport routier ou ferroviaire <i>Avec sabre classique</i> <i>Avec sabre magnétique</i>	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2003 modifié relatif au contrôle des récipients-mesure Autres normes applicables selon la méthode de mesure mise en oeuvre Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Liquides / Prestations d'organisme agréé pour la vérification primitive des récipients-mesure #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.2.9b	Vérification primitive des réservoirs destinés à une utilisation sur véhicule de transport routier ou ferroviaire <i>Avec sabre classique</i> <i>Avec sabre magnétique</i>	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2003 modifié relatif au contrôle des récipients-mesure Autres normes applicables selon la méthode de mesure mise en oeuvre Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Liquides / Prestations d'organisme agréé pour la vérification périodique des récipients-mesure #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.2.10b	Vérification périodique des réservoirs destinés à une utilisation sur véhicule de transport routier ou ferroviaire <i>Avec sabre classique</i> <i>Avec sabre magnétique</i>	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2003 modifié relatif au contrôle des récipients-mesure Autres normes applicables selon la méthode de mesure mise en oeuvre Procédure interne

DH - BERTHIER TRUCKS SERVICES- CHAMPAGNOLE, RUE RENEE CASSIN, 39300, CHAMPAGNOLE, FRANCE

METROLOGIE LEGALE / Transport - Sécurité / Prestations d'organisme agréé pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.4.1a	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur tout type de véhicule sauf ceux à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne
18.4.1b	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur véhicule à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Transport - Sécurité / Prestations d'organisme agréé pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.4.1a	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur tout type de véhicule sauf ceux à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Transport - Sécurité / Prestations d'organisme agréé pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.4.1a	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur tout type de véhicule sauf ceux à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Liquides / Prestations d'organisme agréé pour la vérification périodique des ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau (EMLAE) #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.2.3c	Ensembles de mesurage sur camions (autres que pour GPL - 504 et autres gaz liquéfiés - 506 et autres que pour le ravitaillement des avions - 505), notamment ensembles de mesurage pour F.O.D. - code 503 <i>Débit inférieur ou égal à 50 m3/h</i>	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2020 relatif aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Transport - Sécurité / Prestations d'organisme agréé pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.4.1a	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur tout type de véhicule sauf ceux à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne

METROLOGIE LEGALE / Transport - Sécurité / Prestations d'organisme agréé pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.4.1b	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur véhicule à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Liquides / Prestations d'organisme agréé pour la vérification primitive des récipients-mesure #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.2.9b	Vérification primitive des réservoirs destinés à une utilisation sur véhicule de transport routier ou ferroviaire <i>Avec sabre classique</i> <i>Avec sabre magnétique</i>	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2003 modifié relatif au contrôle des récipients-mesure Autres normes applicables selon la méthode de mesure mise en oeuvre Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Liquides / Prestations d'organisme agréé pour la vérification périodique des récipients-mesure #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.2.10b	Vérification périodique des réservoirs destinés à une utilisation sur véhicule de transport routier ou ferroviaire <i>Avec sabre classique</i> <i>Avec sabre magnétique</i>	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2003 modifié relatif au contrôle des récipients-mesure Autres normes applicables selon la méthode de mesure mise en oeuvre Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Transport - Sécurité / Prestations d'organisme agréé pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.4.1a	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur tout type de véhicule sauf ceux à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Transport - Sécurité / Prestations d'organisme agréé pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.4.1a	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur tout type de véhicule sauf ceux à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Transport - Sécurité / Prestations d'organisme agréé pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.4.1a	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur tout type de véhicule sauf ceux à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Transport - Sécurité / Prestations d'organisme agréé pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.4.1a	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur tout type de véhicule sauf ceux à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Transport - Sécurité / Prestations d'organisme agréé pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.4.1a	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur tout type de véhicule sauf ceux à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne

DO - C&S (AUXERRE), ZI PLAINE DES ISLES, 89000, AUXERRE, FRANCE

METROLOGIE LEGALE / Transport - Sécurité / Prestations d'organisme agréé pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.4.1a	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur tout type de véhicule sauf ceux à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne
18.4.1b	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur véhicule à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Transport - Sécurité / Prestations d'organisme agréé pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.4.1a	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur tout type de véhicule sauf ceux à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Liquides / Prestations d'organisme agréé pour la vérification périodique des ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau (EMLAE) #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.2.3c	Ensembles de mesurage sur camions (autres que pour GPL - 504 et autres gaz liquéfiés - 506 et autres que pour le ravitaillement des avions - 505), notamment ensembles de mesurage pour F.O.D. - code 503 <i>Débit inférieur ou égal à 50 m3/h</i>	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2020 relatif aux ensembles de mesurage de liquides autrs que l'eau Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Liquides / Prestations d'organisme agréé pour la vérification périodique des ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau (EMLAE) #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.2.3a	Ensembles de mesurage routiers (autres que pour GPL - 502) et ensembles de mesurages similaires utilisés pour le ravitaillement des trains, petits avions ou petits bateaux - code 501 Débit inférieur ou égal à 60 m3/h	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2020 relatif aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau Procédure interne
18.2.3c	Ensembles de mesurage sur camions (autres que pour GPL - 504 et autres gaz liquéfiés - 506 et autres que pour le ravitaillement des avions - 505), notamment ensembles de mesurage pour F.O.D. - code 503 Débit inférieur ou égal à 70 m3/h	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2020 relatif aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau Procédure interne
18.2.3e	Ensembles de mesurage pour le ravitaillement des avions (autres que 501) - code 505 Débit inférieur ou égal à 250 m3/h	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2020 relatif aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau Procédure interne
18.2.3g	Ensembles de mesurage industriels (dépôts pétroliers, centres de chargement de camions, ...) - code 507 Débit inférieur ou égal à 250 m3/h	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2020 relatif aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau Procédure interne

METROLOGIE LEGALE / Liquides / Prestations d'organisme agréé pour la vérification primitive des récipients-mesure

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.2.9b	Vérification primitive des réservoirs destinés à une utilisation sur véhicule de transport routier ou ferroviaire <i>Avec sabre classique</i> <i>Avec sabre magnétique</i>	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2003 modifié relatif au contrôle des récipients-mesure Autres normes applicables selon la méthode de mesure mise en oeuvre Procédure interne

METROLOGIE LEGALE / Liquides / Prestations d'organisme agréé pour la vérification périodique des récipients-mesure

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.2.10b	Vérification périodique des réservoirs destinés à une utilisation sur véhicule de transport routier ou ferroviaire <i>Avec sabre classique</i> <i>Avec sabre magnétique</i>	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2003 modifié relatif au contrôle des récipients-mesure Autres normes applicables selon la méthode de mesure mise en oeuvre Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Transport - Sécurité / Prestations d'organisme agréé pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.4.1a	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur tout type de véhicule sauf ceux à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Transport - Sécurité / Prestations d'organisme agréé pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.4.1a	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur tout type de véhicule sauf ceux à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Transport - Sécurité / Prestations d'organisme agréé pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.4.1a	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur tout type de véhicule sauf ceux à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne

# METROLOGIE LEGALE / Liquides / Prestations d'organisme agréé pour la vérification périodique des ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau (EMLAE) #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.2.3a	Ensembles de mesurage routiers (autres que pour GPL - 502) et ensembles de mesurages similaires utilisés pour le ravitaillement des trains, petits avions ou petits bateaux - code 501 <i>Débit inférieur ou égal à 60 m3/h</i>	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2020 relatif aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau Procédure interne

NORMATECH, 43 ROUTE DE GENEVE, 69140, RILLIEUX-LA-PAPE, FRANCE

METROLOGIE LEGALE / Transport - Sécurité / Prestations d'organisme agréé pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.4.1a	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur tout type de véhicule sauf ceux à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne
18.4.1b	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur véhicule à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français. # Mandatory accreditation in the French legislative framework.

